

Recommandations importantes

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au chef du bureau de douane du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de vente du navire, l'acte de francisation doit impérativement être rapporté au chef du bureau de douane du port d'attache du navire dans un délai d'un mois à compter de la vente (art. 231 du code des douanes), accompagné de l'acte de vente.

L'acheteur doit, afin de faire établir un nouvel acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même chef du bureau de douane, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), et une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance ou facture de moins de 6 mois).

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du conservateur des hypothèques maritimes compétent.

A défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera à lui être réclamé.

Le changement de pavillon doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au bureau de douane ainsi que le cas échéant à la souscription d'une déclaration réglementaire d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, rapprochez-vous, dans votre intérêt, du chef du bureau de douane du port d'attache qui vous fournira tous les renseignements utiles.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTE DE FRANCISATION

et

TITRE DE NAVIGATION

NAVIRE DE PLAISANCE

0068335

Identification du navire

Nom du navire : BHB
N° de francisation (matricule) : FK743040601 (FK743)
N° d'immatriculation : SM F64724
Bureau de port d'attache : ST MALO BUREAU

CAU DES DOUANES DE SAINT MALO
PORT DU MAYE / CS - 61821
38411 SAINT MALO cedex
Tél : 02 27 27 51 50

Propriétaire(s)

Raison sociale de la société : BHB
Adresse : 6 PLACE CHATEAUBRIAND
Code Postal : 35400 Ville : SAINT-MALO

Caractéristiques du navire

Type : AUTRE
Modèle : TIZH40
Constructeur : BG RACE SAINT-MALO 35400
Si construction amateur, ne peut être vendu avant le :
Navire modifié : oui non
Modification effectuée par un particulier : oui non
Si modification effectuée par un particulier, ne peut être vendu avant le :
Année de construction : 2017
Numéro CIN : FR-BBRG0003H717
Catégorie de conception : A B C D
Longueur de coque : 12.19 mètres Largeur de coque : 4.5 mètres
Nombre total de moteurs : 1

Copropriétaire(s)

Parts :

Locataire(s)

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Délivré à ST MALO BUREAU, le 23/10/2017

Pour le directeur général des douanes et des droits indirects, Pour le préfet de département,

Moteur	Marque	Modèle	N° série	Puissance en kW	Puissance en CV administratifs	Nbre	Carburant
fixe	LOMBARDINI	LDW 1003M	4713701872	22.0	4	1	

24 OCT. 2017



Le chef de pôle APN
Jean-Jacques MEURY

[Signature]